

Communauté de communes Portes de la Creuse en Marche

DÉLIBÉRATION N°2023-027

EN DATE DU 05 JUIN 2023

ACHAT DES PARCELLES CE 89 ET CE 90 EN VUE DE L'EXTENSION DE LA ZONE D'ACTIVITÉS LES RIBATTONS A LOURDOUEIX-SAINT-PIERRE

Le Conseil Communautaire s'est réuni le cinq juin deux mille vingt trois à dix-neuf heures, à la salle des fêtes de Nouziers, selon convocation le 22/05/2023, sous la présidence de Guy MARSALEIX, Président.

M. APPERE Roger a été désigné secrétaire de séance.

Présents (20) :

APPERE Roger, AUSSANAIRE Béatrice, BOUCHET Jean-François, BOURSAUD Armelle, CARCAT Camille, DAUDON Moïse, DUQUEROIX Sylvain, GENEVOIS Jean-François, GUETAT Philippe, GUYOT Pierre, HUMBERT Isabelle, LABESSE Michel, LALANDE Martine, LAMONTAGNE Marc, MARSALEIX Guy, MOREAU Adrien, POIRIER Michel, POLLI Martine, ROUSSILAT Florence, THEVENET Didier.

Absents ayant donné pouvoir (3) :

AUROUSSEAU Jean-Claude donne pouvoir à GUYOT Pierre, CHAVANT Philippe donne pouvoir à GENEVOIS Jean-François, LANGLOIS Roger donne pouvoir à MARSALEIX Guy.

Excusés (4) :

AUSSOURD Jacques, DARVENNE Céline, MOULIN Eveline, PILAT Hélène.

Membres	Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre
27	20	23	23	23	0

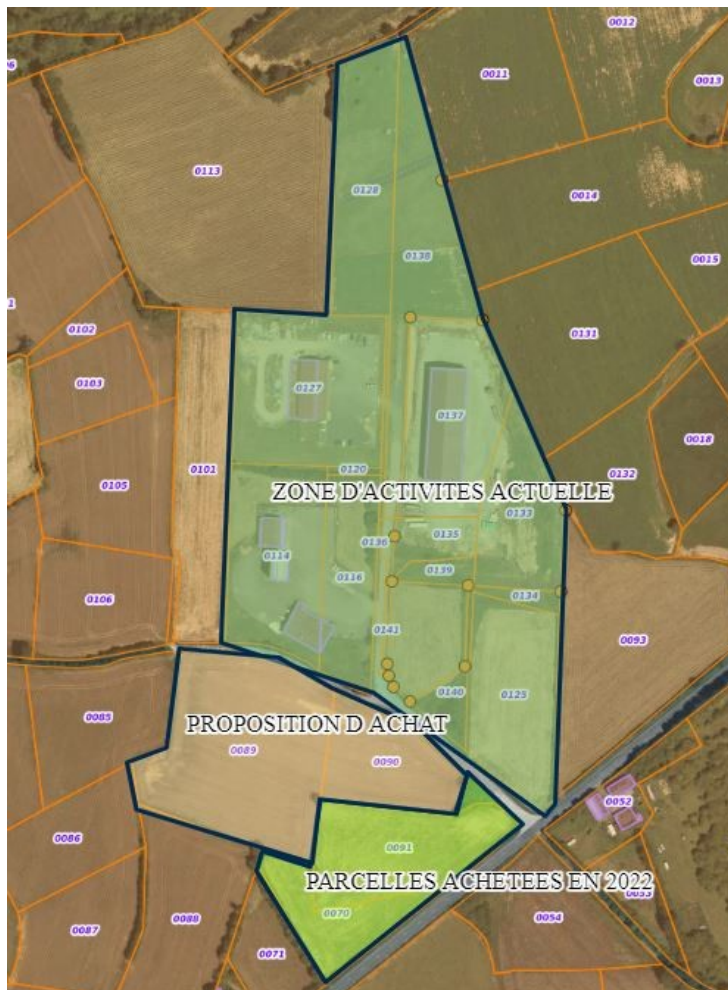
Dans le cadre de la compétence « développement économique » de la CCPCM et de l'aménagement de la Zone Artisanale Les Ribattons à Lourdoueix-Saint-Pierre, il est nécessaire de constituer une réserve foncière suffisante ;

Indiquant la proposition de Monsieur AUCLAIR, propriétaire des parcelles concernées, fixant le prix de vente à 1 € le m² pour une surface totale de 21 140 m² ;

Considérant que ces parcelles complètent l'achat des parcelles CE 70 et 91 en vue d'une extension de la Zone d'Activités Les Ribattons d'une superficie de 12 199 m² (*délibération n° 2018-050 du 09 juillet 2018 portant sur l'achat des parcelles CE 70 et 91 à la commune de Lourdoueix-Saint-Pierre*).

Dans le cadre de la compétence « développement économique » de la CCPCM et de l'aménagement de la Zone Artisanale Les Ribattons à Lourdoueix-Saint-Pierre, il est nécessaire de constituer une réserve foncière suffisante ;

Plan cadastral Z.A. Les Ribattons :



Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- **ACCEPTÉ** la transaction, soit l'achat des parcelles CE 89 et 90 d'une superficie totale de 21 140 m² pour le prix de 21 140 € TTC. La CCPCM mobilisera le notaire de son choix et il est précisé que les frais d'acte afférents à la transaction seront supportés par la Communauté de Communes Portes de la Creuse en Marche.
- **AUTORISE** le Président à signer ledit acte et tous documents relatifs à la transaction.

Fait à Genouillac, le 05 juin 2023,
Guy MARSALEIX, Président,

